

EPNAK•ESRP OISSEL



Le **technicien mètreur du bâtiment** évalue le coût d'une construction ou rénovation en étudiant le dossier du projet. Il détermine la quantité de matériaux, le matériel et la main-d'œuvre nécessaires, puis en calcule le coût. Il consulte les fournisseurs, compare les prix, négocie parfois et établit des devis. Il rédige le cahier des charges, prépare et suit le chantier, gère le budget et peut établir le planning.

Rigoureux, méthodique et organisé, il doit résister au stress et anticiper les solutions techniques et économiques. Doté d'un bon relationnel, il écoute les clients et collabore avec différents corps de métiers. Il travaille principalement en bureau avec des déplacements ponctuels sur chantier possibles.



Objectifs

- Effectuer un relevé d'ouvrage ;
- Elaborer et mettre en forme des documents graphiques et écrits ;
- Réaliser les avant-métré TCE et l'étude de prix d'un projet de bâtiment en BIM et conventionnel ;
- Etablir et actualiser un planning d'intervention ;
- Prévoir les besoins de la réalisation ;
- Suivre la gestion économique de chantier.

Programme

Modules professionnels

- Représentation du projet
- Etudes techniques
- Quantification des ouvrages
- Estimation des coûts
- Préparation des travaux

Modules transversaux

- Culture professionnelle
- Méthodologie et organisation du travail
- Communication professionnelle écrite et orale
- Pratique numérique professionnelle
- Mathématiques et sciences appliquées.

Emploi

- Mètreur
- Technicien d'études de prix
- Technicien chargé du suivi des travaux

Insertion professionnelle

- Entreprises du bâtiment ;
- Cabinets de maîtrise d'œuvre ;
- Services techniques des collectivités territoriales et administrations.

Equivalences et passerelle

Bac pro Technicien d'études du Bâtiment option Etudes et Economie
CCP1 des TP Technicien supérieur du bâtiment, option économie de la construction et option étude de prix
Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres équivalences existent (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34657>).

Merci de vous rapprocher de l'établissement du diplôme visé afin de connaître les conditions requises dans le cadre d'une passerelle vers sa formation.

**2 050h
de formation**

**dont
350h
de stage**

La durée du parcours peut être réduite après étude du profil de la personne.

**NOTRE
+
VALUE**

**UN ACCOMPAGNEMENT
médico-psycho-social
tout au long du parcours**

+

**UN ACCOMPAGNEMENT
à l'insertion professionnelle**

Prérequis

Maîtrise de la langue française (oral et écrit) et des savoirs de base mathématiques, pratique opérationnelle des environnements et outils numériques

En amont de la formation, une préparatoire de 3 à 6 mois peut être envisagée pour acquérir le socle des connaissances et compétences professionnelles nécessaires pour se former à un autre métier.

Méthode pédagogique

Pédagogies actives et différenciées, l'équipe de formateurs propose des situations d'apprentissages contextualisées et adaptées aux besoins de l'apprenant afin de le rendre acteur de la construction de ses compétences.

Moyens pédagogiques

Salles de formation équipées de postes informatiques, abonnement à Microsoft 365, abonnement au service de formations vidéos Elephorm, logiciels DAO et BIM, plateforme de formation à distance, visite de salons professionnels de la construction.

Validation

Titre professionnel (Validation totale) ou Certificats de Compétences Professionnelles (Validation partielle) Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion - RNCP34657 (03/06/2020)

Modalités d'évaluation

Évaluations en cours de formation
Examen final : Mise en situation professionnelle et entretiens avec le jury

Prochaines sessions

Septembre 2024 à mars 2026

Conditions d'admission

Personnes de plus de 16 ans reconnues en qualité de travailleur handicapé : Sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
Autres publics : Sous réserve d'accord de financement de la formation et de place disponible. Le délai d'accès est à minima de 14 jours, sous réserve du calendrier de formation et de l'obtention du financement.

Tarif et financement

15 € / heure

Personnes orientées par la MDPH : le coût pédagogique est pris en charge par l'Assurance Maladie.

Autres publics : vous pouvez bénéficier d'un financement par France Travail, l'OPCO, le CPF, l'entreprise...

Accessibilité

Nos parcours de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une adaptation du parcours (aménagements pédagogiques, du poste de travail, des modalités d'examen) est étudiée par l'équipe pluridisciplinaire.

Suite de parcours

Formations de niveau 5 : TP Technicien supérieur du bâtiment

Indicateurs 2023

Première session en mars 2025

Agrément enregistré par la DREETS Normandie le 31/07/2024 Date d'échéance de l'enregistrement 15/04/2025 - Mise à jour : 12/11/2024